

3MP Services

SAS au capital de mille cinq cents (1500) euros

Siège social : 392 Chemin d'Esclatesang 84400 Apt

Siren 927 736 231 RCS AVIGNON

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Le 31 Mars 2025 à 18h00 au siège social situé 392 Chemin d'Esclatesang à APT, les associés de la société 3MP SERVICES SAS au capital de 1500 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, convoqués par le gérant.

Liste des associés présents et représentés

1. Associés présents :

- PINEAU Julien – 392 Chemin d'Esclatesang 84400 APT

- PINEAU Sindy - 392 Chemin d'Esclatesang 84400 APT

Monsieur Julien PINEAU, associé gérant, a présidé l'assemblée. Il a constaté que l'ensemble des associés présents est propriétaire de la totalité des parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il a mis à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 10.03.2025
- Texte de la résolution soumise aux associés

Il a rappelé que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

Projet de changement de date de clôture de l'exercice comptable au 31 décembre de chaque année au lieu du 30 septembre, et date de clôture du premier exercice au 31 décembre 2025 au lieu du 30 septembre 2025.

Première résolution

JP

SP

Après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la date de clôture dudit exercice social ne sera plus fixée au 30 septembre mais elle sera fixée au 31 décembre

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix sur 2 voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article 23 des statuts relatifs à la date de clôture de l'exercice est rédigé ainsi :

« L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 2025. »

L'assemblée adopte cette résolution par 2 voix sur 2 voix.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à APT le 31.03.2025.

Sindy PINEAU

8473c138-6caf-31ce-a4c0-d8b2b132f527
2025-04-16 11:43:05 UTC
Julien PINEAU

bd9c8cf1-588e-3a7f-9bb7-3ba3471fb42e
2025-04-16 11:44:07 UTC

JP

SP